



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le quinze octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le sept octobre se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 6 du Conseil de Communauté du 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION (arrivée au point 4), M. Mathieu PETERMANN,

Etaient excusés : Michel SCHIBI, Michel HERGAT

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

OCTOBRE 2019

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	16/10/2019	18 h 30	Commission Politique sociale - Compétence sociale	Petite salle de réunion
Mardi	21/10/2019	17 h 30	Commission Politique Sport- loisirs	Petite salle de réunion
Mardi	29/10/2019	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		18 h 30	Commission des Finances	Salle du Conseil
Jeudi	24/10/2019	17 h 30	Commission Culture - Patrimoine	Petite salle de réunion
	du 29 au 31 octobre 2019		30 ^e convention de l'ADCF	Nice

NOVEMBRE 2019

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	05/11/2019	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	06/11/2019	16 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Mardi	12/11/2019	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2019

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2019.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Pôle Travaux-Bâtiment-Urbanisme - Bâtiment

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En septembre 2018, il a été recruté, en contrat à durée déterminée, un adjoint technique principal de 2^e classe, placé en disponibilité par la mairie d'Apach, pour remplacer un adjoint technique, parti en disponibilité. Compte tenu de sa manière de servir, il a été décidé de le recruter par voie de mutation et de créer le poste ad hoc.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} novembre 2019 un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Réhabilitation du Pavillon des Officiers de la Citadelle à Rodemack - Lot n° 4 : Couverture et zinguerie - Marché n°1908POCC - Avenant n° 2 avec l'entreprise MADDALON FRERES à 54121 Vandières

Vu l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les articles 25-I .1° et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché notifié le 12 mars 2019, passé après procédure adaptée ouverte avec l'entreprise MADDALON FRERES à 54121 Vandières.

L'avenant est passé pour le motif suivant :

Suite à l'état des lieux de la couverture et afin de garantir la poursuite des travaux, un remplacement de la zinguerie de la première corniche est nécessaire.

Ce choix est motivé par diverses constatations, notamment par une forte oxydation des crochets de solin provoquant une rupture de la fixation ainsi qu'un éclatement de l'enduit de recouvrement.

Une rupture d'un grand nombre de joints de dilatation et une déchirure partielle de l'entablement de zinc ont également été constatés.

Pour rappel, le montant du marché initial, après avenant n° 1, en date du 18 juin 2019, est porté de 97 150,94 € H.T. (quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante euros et quatre-vingt-quatorze centimes) à 97 390,57 € H.T. (quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros et cinquante-sept centimes), soit une augmentation de 239,63 € H.T. (+ 0,25 %).

Le montant du marché après avenant n° 2 est porté à 107.381,52 € H.T. (cent-sept mille trois cent quatre-vingt-un euros et cinquante-deux centimes), soit une augmentation de 9 990,95 € H.T. (+ 10,26 %).

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 2.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché de Réhabilitation du Pavillon des Officiers de la Citadelle à Rodemack - Lot n° 4 : Couverture et zinguerie Marché

n° 1908POCC - Avenant n° 2 avec l'entreprise MADDALON FRERES à 54121 Vandières,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Haies en F'eau-Lit - Demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2019 (TVB)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), porté conjointement par la Région Grand-Est et l'Etat, vise à créer ou restaurer un maillage d'espaces naturels (trame verte et bleue) sur l'ensemble du territoire régional afin de préserver la biodiversité et permettre son adaptation au changement climatique. La loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 élargit les interventions possibles des Agences de l'Eau à la biodiversité terrestre, compte tenu des enjeux en matière de reconquête de la biodiversité et des interactions entre les différents milieux secs et humides au sein de leurs territoires d'intervention.

A ce titre, s'associent à l'Appel à projets de la Région Grand Est et de l'Etat (DREAL) :

- l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse.

Cet Appel à projets Trame verte et bleue s'inscrit également dans le cadre de l'accord-cadre signé le 16 novembre 2017 par la Région Grand Est et les trois Agences de l'eau.

Au travers de cet Appel à projet(s), la Région, les Agences de l'Eau, l'Etat, souhaitent :

- aider les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des objectifs de la loi et des SRCE ;
- renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un espace de projet territorial, pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversité et eau ;
- faciliter la mise en œuvre des compétences biodiversité, en lien avec l'eau, par les collectivités locales et l'ensemble des acteurs ;
- favoriser des démarches innovantes d'acteurs publics, économiques ou associatifs.

Les communes de la CCCE sont touchées par des phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau, mais également par ruissellement. En effet, la topographie ainsi que les pratiques agricoles (labours, sols à nu, sillons dans le sens de la pente...) et l'artificialisation du territoire favorisent le ruissellement de l'eau, et non son infiltration.

L' « étude de définition des zones inondables et zone humides de la Kissel » (Artélia, 2018) ainsi que l' « étude des zones inondables des bassins versants de la Boler et de l'Altbach » (Hydratec, 2016), ont mis en évidence différents bassins versants responsables de ces inondations par ruissellement.

L'intensification des pratiques a conduit à la fragmentation et à la diminution des habitats, entraînant une érosion de la biodiversité. Pour restaurer ces habitats, le SCOTAT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise) et le SRCE (Schéma Régional

de Cohérence Ecologique), préconisent des actions en faveur du renforcement des continuités écologiques.

La création d'habitats tels que les haies permettra de répondre aux demandes du SCOTAT et du SRCE, tout en limitant les phénomènes de ruissellement.

Dans ce contexte, la CCCE a souhaité lancer un programme de plantations de haies champêtres, en ciblant les communes sujettes au ruissellement, tout en respectant les préconisations du SCOTAT et du SRCE.

Ces plantations permettront de limiter les inondations tout en recréant des corridors pour la faune. Un linéaire de 8.8 km de haies est prévu dont 60 % concerne le domaine public.

Les communes concernées ainsi que les linéaires estimatifs sont repris ci-dessous :

Bassin versant	Commune	Linéaire total (m)
Kissel	Hettange-Grande	2 600
	Cattenom	1 500
	Enrange	2 100
Boler	Puttelange-les-Thionville	1811
Altbach	Gandren (Beyren-les-Sierck)	795
	Total	8 806

Les coûts estimatifs de ce projet s'élèvent à 110 000€ HT.

Considérant que le projet Haies en F'eau-Lit peut bénéficier d'une subvention, suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	110 000 € HT	Région, DREAL, AERM : 80 %	88 000 € HT
		CCCE (20%)	22 000 € HT
Total	110 000 € HT		110 000 € HT

Vu l'avis favorable des Maires réunis lors de la réunion en date du 21 mai 2019 concernant le projet haies en f'eau-lit,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du dispositif TVB 2019,
- de valider le projet, son plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

6. Objet : Subvention à Moselle Nord Initiative

Les Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) sont des outils d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles. L'association Moselle Nord Initiative, PFIL du Nord Mosellan, soutient des projets de création / reprise d'entreprises sur le territoire par une offre de service complète et gratuite.

L'objectif de l'association est de permettre l'octroi de prêts d'honneur à taux 0 % à des porteurs de projets, allant de 1500 € à 30 000 €, remboursables sous 48 mois, le montant du prêt d'honneur étant lié au couplage à l'apport personnel du demandeur, ainsi qu'à un financement extérieur. Le but de ces prêts d'honneur est de renforcer les fonds propres, qui compléteront un apport personnel et permettront de solliciter un prêt bancaire pour créer, reprendre ou développer une activité.

L'association est financée par un réseau de partenaires réunissant des collectivités territoriales, des entreprises, des organismes financiers, des associations locales, les chambres consulaires et des organismes de développement économique.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Aménagement de l'Espace - Développement économique » en date du 3 octobre 2019,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association Moselle Nord Initiative pour l'année 2019.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote :	Pour :	8
	Abstention :	0
	Contre :	0

7. Objet : Guide touristique de Moselle Attractivité - Inscription de deux excursions pour groupes sur le territoire communautaire

L'association Moselle Attractivité réalise un guide à destination des professionnels du voyage de groupe dans lequel sont proposées des offres (séjours et excursions journée) commercialisées par les Offices de Tourisme des 5 territoires mosellans (Territoire de Thionville, Territoire de Metz-Orne, Territoire de Forback Saint-Avold, Territoire de Sarrebourg Château-Salins, Territoire Sarreguemines Bitche).

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs dispose sur son territoire de deux circuits thématiques pouvant être proposés à la journée dans ce guide. Le circuit n° 1 s'inscrit dans une visite centrée sur le patrimoine et le terroir, tandis que le circuit n° 2 s'oriente vers une approche portant sur l'environnement. Il est proposé d'inscrire la commercialisation dans ce guide de :

- **La journée « au cœur du terroir » à partir de 26 € par personne (annexe 1)**

09 h 30 : Visite guidée du village de Rodemack

11 h 00 : Visite et dégustation de la Brasserie Artisanale de Rodemack
12 h 30 : Pique-nique du terroir dans la Citadelle
14 h 30 : Visite guidée de l'ouvrage du Galgenberg à Cattenom

- **La journée « nature et énergies » à partir de 22 € par personne (annexe 2)**

09 h 30 : Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande
11 h 00 : Visite pédagogique du Rucher des Ammonites à Hettange-Grande
12 h 30 : Déjeuner campagnard
14 h 30 : Visite du centre d'information du public de la Centrale de Cattenom

Après avis favorable de la Commission « Tourisme-Relations Transfrontalières », en date du 25 septembre 2019,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser la publication des deux excursions proposées,**
- **de valider les deux prix de vente dans le cadre de la régie de recettes de l'Office de Tourisme,**
- **d'autoriser le président à signer toute pièce afférente.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	8
	Abstention :	0
	Contre :	0

8. Objet : Convention de mise à disposition des biens immeubles abritant le RAM au profit de la CCCE

Cette décision annule et remplace la décision n° 7 du Bureau Communautaire en date du 19 mars 2019

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-043 en date du 28 janvier 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article L5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la mise en commun de moyens entre un EPCI et une commune membre.

Considérant que la compétence « accueil petite enfance » est exercée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que la Communauté de Commune de Cattenom et Environs a choisi d'implanter un Relais Assistants Maternels (RAM) dans l'ancienne école maternelle de la Commune de Roussy-le-Village,

Considérant que le bâtiment accueillant le RAM est la propriété de la Commune de Roussy-le-Village,

Considérant que la mise à disposition de ces biens immeubles doit être constatée par une convention établie contradictoirement entre les parties (voir convention annexée).

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des biens immeubles abritant le RAM au profit de la CCCE telle qu'annexée.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote :	Pour :	8
	Abstention :	0
	Contre :	0

9. Objet : Subvention communautaire 2019 au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire - Cyclo Sport Thionvillois : Tour de Moselle

La CCCE est partenaire depuis de nombreuses années du Cyclo Sport Thionvillois pour l'organisation du Tour de Moselle. Différents circuits ont été proposés au cours des précédentes éditions. Chaque année, les communes du territoire accueillent les cyclistes et mettent en œuvre la logistique appropriée à l'organisation de cette manifestation pour le départ et l'arrivée de l'étape.

Le Cyclo Sport Thionvillois a organisé le 34^e Tour de Moselle du vendredi 20 au dimanche 22 septembre 2019.

Pour l'édition 2019, sur proposition de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 4 février 2019, le Cyclo-Sport Thionvillois s'est attaché à tracer le circuit : Evrange - Boust.

La traditionnelle étape de la CCCE s'est déroulée le 20 septembre avec un départ d'Evrange (route de Hagen) et une arrivée à Boust (rue du Général de Gaulle) pour un circuit de 129 km.

Au titre du partenariat pour l'étape Evrange - Boust, les organisateurs du Tour de Moselle sollicitent la CCCE pour une subvention d'un montant de 15 000 € (soit 9 000 € pour l'organisation de l'étape et 6 000 € pour le partenariat « maillot - classement GP de la Montagne »).

La subvention globale demandée par le Cyclo Sport Thionvillois de 15 000 € représente 13,15 % du budget global de 114 000 €.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire modifié par délibération n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016,

Considérant que cette manifestation organisée par une association sportive est reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant que la demande de subvention est inférieure à 30 % du budget prévisionnel,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 23 septembre 2019,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention globale de 15 000 € au Cyclo Sport Thionvillois, répartie comme suit :**
 - **9 000 € au titre de l'organisation de l'étape sur le territoire de la CCCE du 20 septembre 2019,**
 - **6 000 € au titre du partenariat « maillot » - classement GP de la Montagne,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions ci-annexées.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	8
	Abstention :	0
	Contre :	0

10. Objet : Subvention communautaire 2019 au titre des anniversaires : Vélo Club Hettange Grande

L'association sportive « Vélo Club de Hettange-Grande » a été créée le 19 décembre 1979. L'objet de cette association présidée par Monsieur Gérard Hermann est la pratique du cyclisme en loisirs et compétition.

Le club souhaite célébrer son 40e anniversaire lors de temps 2 sportifs et festifs :

- « 35e Grand Prix de la Ville de Hettange-Grande – Souvenir Sylvain Simeur » qui se déroulera le 19 octobre ;
- assemblée Générale de l'association qui se déroulera le 8 novembre 2019.

Le Vélo Club de Hettange a adressé sa demande de subvention le 14 août 2019 en joignant un budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 6 450 €, intégrant le soutien de la CCCE à hauteur de 3 550 €. Compte tenu de la demande formulée, le Vélo Club de Hettange pourrait prétendre à une subvention de 4 000 € (40 ans x 100 €). Cependant, le règlement de mise en application de la politique sportive stipule que le montant de l'aide communautaire est plafonné à 50 % du budget prévisionnel pour l'organisation de cette manifestation, soit une subvention maximale de 3 225 €.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire modifié par délibération n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016,

Considérant que le dossier présenté par le Vélo Club Hettange Grande est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Considérant que la demande de subvention fixée à 100 € par année d'existence est inférieure à 50 % du budget prévisionnel,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 23 septembre 2019,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une subvention de 3 225 € à l'association sportive « Vélo Club Hettange Grande » pour la célébration de son 40e anniversaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Utilisation de l'espace aquatique Cap Vert par Madame Isabelle ROIBIER, sage-femme - Signature de la convention de mise à disposition

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2018 retenant la régie directe pour la gestion de l'espace aquatique Cap Vert de Breistroff-la-Grande à compter du 1er janvier 2019,

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'établissement aquatique,

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2018 portant adoption du POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours), mis à jour par délibération n°18 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019,

Vu la délibération n° 29 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2019 fixant les tarifs complémentaires pour l'utilisation de l'espace aquatique Cap vert,
Considérant que Madame Isabelle ROIBIER, sage-femme libérale a présenté une demande tendant à pouvoir utiliser l'espace aquatique communautaire pour la réalisation de ses séances de préparation à la naissance au bénéfice de ses patientes,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités de la mise à disposition par la Communauté de Communes de son espace aquatique au profit de Madame Isabelle ROIBIER pour l'exercice de son activité professionnelle libérale,

Considérant que ces modalités sont définies dans le projet de convention ci-annexée entre la Communauté de Communes et Madame Isabelle ROIBIER, sage-femme libérale,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs en date du 15 juillet 2019,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, dont un projet est annexé, ainsi que ses avenants éventuels.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 21.

Le Président,
Michel PAQUET

